

Table des matières

Introduction : Les enjeux du Quadrige européen.....	11
PREMIÈRE PARTIE : Les moteurs au démarrage	21
I : L'acte fondateur d'une coopération originale	22
II : La naissance des groupes de travail	29
III : L'exposition des "Quatre Moteurs pour l'Europe".....	34
IV : Le fonctionnement des "Quatre Moteurs"	37
DEUXIÈME PARTIE : Les moteurs en action	41
I : Le Quadrige de la formation et de la recherche	43
II : Le Quadrige de la culture	57
III : Le Quadrige de l'économie.....	63
IV : Le Quadrige de l'aménagement du territoire	74
TROISIÈME PARTIE : Les moteurs sous les projecteurs	83
I : La démarche européenne des Quatre Moteurs : Déclarations et résolutions communes	85
II : Les interventions thématiques des Quatre Moteurs	93
III : La présentation comparative des Quatre Moteurs.....	98
Conclusion : Des questions pour aujourd'hui et pour demain	115
Bibliographie	123

Introduction

LES ENJEUX DU QUADRIGE EUROPÉEN

Lorsqu'en septembre 1988 quatre présidents de région se réunissent à Stuttgart pour signer un accord de coopération multilatérale, personne ne sait alors quel sera l'avenir, l'importance, l'intérêt de ce partenariat d'un nouveau genre. Il ne s'agit en effet ni d'un simple jumelage à caractère plus ou moins folklorique, ni d'une coopération transfrontalière largement déterminée par des frontières, des langues, des cultures ou des histoires communes.

Les ambitions sont tout autres, de la part de régions qui ont une place éminente dans leur propre pays et en Europe, par le rôle économique, politique et culturel qu'elles sont amenées à y jouer depuis plusieurs décennies. Cette recherche de synergie, de complémentarité et de dialogue est un enjeu d'autant plus important que la concurrence entre les régions et les villes en Europe tout au long des années quatre-vingt, est exacerbée, aussi bien pour attirer des investissements nationaux et étrangers que pour cristalliser les attentes et répondre aux besoins croissants des citoyens dans le domaine de l'emploi, de la culture, du sport, du tourisme ou encore de la santé.

Les années quatre-vingt constituent en outre une période majeure en ce qui concerne le rôle et la place des collectivités locales en Europe. Elles sont marquées par deux réformes importantes des Fonds structurels¹, qui vont consolider la politique régionale de la Communauté européenne, née une dizaine d'années auparavant avec la naissance du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) en 1975². Alors que les traités de Rome en 1957 n'ont qu'à peine mentionné la question du développement régional, les États membres prennent progressivement conscience de la nécessité de réduire les écarts entre régions développées et régions en difficulté. Les élargissements successifs ont d'ailleurs bien souvent aggravé le problème régional, avec l'entrée dans la Communauté européenne du Royaume-Uni, de la République d'Irlande, et des trois pays du sud de l'Europe, l'Espagne, le Portugal et la Grèce. Mais dès le départ de la construction européenne, la question régionale était particulièrement redoutable, avec notamment la situation du Mezzogiorno en Italie qui voyait croître irrémédiablement les écarts avec l'Italie du nord et singulièrement la Lombardie.

-
1. Sur la réforme des fonds structurels, le lecteur trouvera à la fois une analyse synthétique et une présentation pays par pays dans Heinelt Hubert et Smith Randall, *Policy Networks and European Structural Funds*, Aldershot, Avebury, 1996, 321 p. (Perspectives on Europe). Il trouvera des études de cas très détaillées sur les fonds structurels en France, en Espagne et au Royaume-Uni dans Smith Andy, *L'Europe au miroir du local. Les fonds structurels et les zones rurales en France, en Espagne et au Royaume-Uni*, Paris, L'Harmattan, 1995, 300 p. (Logiques Politiques).
 2. Sur la politique régionales européenne, voir Doutriaux Yves, *La politique régionale de la CEE*, Paris, PUF, 1992, 128 p. (Que Sais-je ? ; 2587).

Introduction

En France, les lois de décentralisation de 1982-1983 vont enfin faire évoluer le centralisme étatique datant de l'Ancien Régime et de la Révolution. Un processus de décentralisation se met en place, qui donne aux collectivités locales de nouvelles compétences et de nouvelles responsabilités³. Pour la première fois, les régions deviennent des collectivités territoriales à part entière⁴. Elles connaîtront pourtant un démarrage difficile avec les premières élections régionales au suffrage universel, le même jour que le premier tour d'élections législatives décisives et, qui plus est, à la proportionnelle et sur une base départementale. A n'en pas douter, l'électeur a rencontré les plus extrêmes difficultés pour saisir les enjeux régionaux de ces premières élections.

Dans toute l'Europe, la fin des années soixante-dix et le début des années quatre-vingt correspondent à une accélération du processus de mise en place et de stabilisation des structures régionales.

En Espagne, ces années sont marquées par la consolidation de la jeune démocratie, qui fait suite à la fin de la dictature du général Franco, et des structures régionales originales appelées "Communautés autonomes" sont créées et reconnues par la Constitution de 1978⁵. Sous la pression des "communautés historiques" que sont la Catalogne, le Pays Basque et la Galice, le gouvernement central reconnaît la diversité des régions et des nations qui composent le royaume d'Espagne et accorde une très large autonomie aux dix-sept régions espagnoles, avec un processus évolutif d'attribution de compétences.

D'autres États européens précisent, par des réformes juridiques, le rôle et les compétences des collectivités territoriales. C'est le cas de l'Allemagne qui redéfinit sans cesse un "fédéralisme participatif" qui place les Länder au cœur du processus de décision politique et administratif⁶. Le fédéralisme allemand, mis en place au lendemain de la seconde guerre mondiale, avec la Loi fondamentale de 1949, connaîtra un approfondissement et une évolution sans rupture lors de la réunification de l'Allemagne en 1990. Néanmoins, les Länder de l'Est, moins développés économiquement et souvent moins peuplés que ceux de l'Ouest poseront

-
3. De nombreux ouvrages ont été consacrés à la décentralisations en France. Nous citons ici les plus récents : Bodineau Pierre et Verpeaux Michel, *Histoire de la décentralisation*, Paris, Presses universitaires de France, 1997, 127 p. (Que sais-je ? ; 2741), Greffe Xavier, *La décentralisation*, Paris, La Découverte, 1992, Gruber Annie, *La décentralisation et les institutions administratives*, Paris, A. Colin, 1996, 620 p. (Collection U ; 338. Série Droit), ou encore Nemery Jean-Claude, Wachter Serge (sous la dir. de), *Entre l'Europe et la décentralisation*. Les institutions territoriales françaises, La Tour d'Aigues, Datar/Éditions de l'Aube, 1993, 173 p. (monde en cours).
 4. Dupoirier Elisabeth (sous la dir. de), *Régions : la croisée des chemins*. Perspectives françaises et enjeux européens, Presses de Sciences Po, 1998, 381 p. (Références inédites); Huguenin Jacques, Martinat Patrick, *Les régions entre l'État et l'Europe*, Paris, Le Monde Éditions, 1998, 221 p. (Le Monde poche); Nay Olivier, *La région, une institution : la représentation, le pouvoir et la règle dans l'espace régional*, Paris, L'Harmattan, 1997, 377 p. (Logiques politiques); Pontier Jean-Marie, *La région*, Paris, Dalloz, 1998, 408 p. (Collectivités locales).
 5. Genyes William, *Les élites espagnoles face à l'État*, Paris, L'Harmattan, 1997; Humbert A., *L'Espagne*, Paris, Nathan, 1992.
 6. Utterwedde Henrik, *Communes en France et en Allemagne*, Bonn, Gemini-DBB Multimedia Verlag, 1991, 124 p.

Le Quadriège européen

dans les années quatre-vingt dix des problèmes économiques, et sociaux non encore surmontés aujourd'hui. Mais la chute du mur de Berlin a sans doute inconsciemment contribué à construire un autre mur, abstrait, invisible mais néanmoins palpable dans la conscience collective allemande contemporaine. La République démocratique allemande n'existe plus mais les "Ossies" ont bien du mal à communiquer réellement avec les "Wessies".

Au-delà des situations nationales propres à chaque État membre de la Communauté Européenne, ce qui frappe lorsqu'on observe la situation à la fin des années quatre-vingt, c'est bien l'impression d'un puzzle confus et imprécis⁷, avec des disparités régionales considérables, aussi bien au plan économique et démographique qu'au niveau des compétences et des pouvoirs. Pour ne retenir que les quatre États plus directement concernés par la coopération des Quatre Moteurs, on ne voyait pas très bien, au départ, en 1988, ce qu'il y avait de commun entre les systèmes français, allemand, italien et espagnol, même si l'on observait que la France demeurait, en la matière, encore assez largement à l'écart de ses voisins les plus proches, qui avaient certainement plus de similitudes que de différences, au niveau régional notamment.

Dix ans ont passé depuis cette rencontre de Stuttgart, et le temps est venu aujourd'hui de dresser le bilan de cette coopération qui a obtenu d'incontestables succès mais qui, d'une certaine manière, se cherche aujourd'hui un nouveau souffle et de nouvelles perspectives pour le moyen et le long terme.

La coopération des "Quatre moteurs pour l'Europe" puise son origine dans une volonté commune des présidents du Land du Bade-Wurtemberg, de la Communauté Autonome de Catalogne, de la Région Lombardie et de la Région Rhône-Alpes de faire participer leur région au processus de construction européenne.

Dans un premier temps, des partenariats bilatéraux ont été signés entre 1986 et 1988 par le biais de "Déclarations communes" entre les quatre régions.

Dès lors, les quatre partenaires ont décidé de prolonger et de valoriser leurs coopérations bilatérales en s'engageant dans une authentique coopération multilatérale symboliquement dénommée : "Quatre moteurs pour l'Europe".

Nous avons décidé dès octobre 1988, lors d'une conférence à l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble, d'adopter l'expression "Quadriège européen", pour analyser l'expérience des "Quatre moteurs pour l'Europe".

Le 9 septembre 1988, les quatre présidents ont donc signé un mémorandum fixant les objectifs prioritaires de leur coopération. En juin 1989, l'Ontario a été associé à cette communauté de travail, cette association se formalisant en juin 1990 par la signature à Toronto d'une déclaration de coopération. Il existe par ailleurs une coopération ponctuelle avec le Pays de

7. Delamaide Darrell, *Le nouveau puzzle européen*, Paris, Calmann-Lévy, 1994, 369 p. (Liberté de l'esprit).

Introduction

Galles dans les domaines de la protection de la nature et de l'enseignement supérieur, ainsi qu'avec la Voïvodie de Lodz, en Pologne, dans le domaine de la protection de l'environnement.

Avant d'entrer dans le détail plus précis de cette coopération, il est nécessaire d'en cerner les principaux enjeux, tels qu'ils se présentaient aux responsables politiques et administratifs des quatre régions partenaires.

Ces enjeux sont, nous semble-t-il, au nombre de quatre :

- les régions comme acteurs et partenaires de la construction européenne,
- la construction d'identités régionales en Europe,
- la structuration des États et l'évolution de la décentralisation en Europe,
- les "Quatre moteurs" comme laboratoire expérimental des coopérations interrégionales en Europe.

Les régions, acteurs et partenaires de la construction européenne

Les Quatre Moteurs posent très directement la question classiquement débattue sous l'expression relativement ambiguë d'"Europe des régions"⁸.

S'il est bien clair que les régions sont devenues progressivement des acteurs importants de la construction européenne⁹, cela n'autorise sans doute pas à imaginer, aujourd'hui, une "Europe des régions"¹⁰, au même titre que l'on parle d'une Europe des États. Il faudrait pour cela que les régions, en tant que collectivités locales autonomes élues et responsables, existent dans tous les États européens, ce qui est loin d'être le cas¹¹; il faudrait également qu'elles jouent un rôle moteur dans la construction européenne, ce qui n'est pas non plus l'exact reflet de la situation actuelle. L'Europe de cette fin de vingtième siècle apparaît plutôt comme un puzzle dans lequel des territoires de différente nature, communes, structures supra-communales, départements (ou provinces), régions (ou Länder), sont étroitement imbriqués. En outre, dans la plupart des États, unitaires ou fédéraux, les financements croisés viennent brouiller plus encore la visibilité et limiter sensiblement l'autonomie de chacun des acteurs, qu'ils se situent aux niveaux européen, national, régional, départemental (ou provincial) et local¹². Pourtant, là encore, des progrès notables ont été accomplis, avec

-
8. Granrut Claude du, *Europe, le temps des Régions*, Paris, LGDJ, 1994, 204 p. (Décentralisation et développement local).
 9. Negrier Emmanuel et Jouve Bernard (sous la dir. de), *Que gouvernent les régions d'Europe ? : échanges politiques et mobilisations régionales*, Paris, l'Harmattan, 1998, 335 p. (Logiques Politiques).
 10. Labasse Jean, *L'Europe des régions*, Paris, Flammarion, 1991, 432 p. (Géographes); Drevet Jean-François, *La France et l'Europe des Régions*, Paris, Syros, 1992, 235 p.
 11. Charpentier Jean, Engel Christian, *Les régions de l'espace communautaire*, Nancy, Presses Universitaires de Nancy, 1992, 284 p.
 12. Delcamp Alain, *Les institutions locales en Europe*, Paris, PUF, 1990 (Que Sais-Je ? ; 2559) et également Delcamp Alain (sous la dir. de), *Les collectivités décentralisées de l'Union européenne*, Paris, La Documentation française, Notes et Études documentaires, 1995, 369 p.

notamment la création du Comité des régions¹³ institué par le traité de Maastricht de 1992. Dès lors, et plutôt que de reprendre à notre compte cette expression simplificatrice d'«Europe des régions», nous lui préférons celle d'«Europe par les régions», illustrant ainsi plus clairement que l'Europe des États doit désormais prolonger cette construction, y compris dans sa nouvelle phase d'élargissement, avec et par les régions. C'est vraisemblablement à ce prix que les institutions européennes se rapprocheront du citoyen et que le déficit démocratique, si souvent dénoncé, se réduira. Au reste, dans le cadre des réformes à engager pour le développement des institutions européennes avant de nouveaux élargissements aux pays d'Europe centrale et orientale notamment, il serait certainement opportun de réfléchir, comme le suggère depuis de longues années le Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux de l'Europe (CPLRE) du Conseil de l'Europe, à la création d'une Chambre ou d'un Sénat des régions dont les contours, les pouvoirs et les compétences restent à préciser.

Les Quatre Moteurs peuvent, à cet égard, devenir une expérience et une référence particulièrement importantes pour la construction d'une «Europe du quotidien», selon une expression stimulante utilisée dans la région Rhône-Alpes. Notons d'ailleurs que la coopération multilatérale s'intitule «Quatre moteurs pour l'Europe» et non «Quatre moteurs de l'Europe». Le distinguo est important, car il insiste sur le fait que les régions, à leur niveau, ont vocation à participer pleinement à la construction de l'Europe, alors que jusque là, elles étaient, sauf dans le cas des États fédéraux, des structures relativement peu actives. Les régions partenaires se définissent ainsi, non seulement comme des «moteurs» de la construction européenne, mais surtout comme les moteurs d'une nouvelle ère de cette construction.

Il est bien vrai qu'à la fin du XX^e siècle, la question européenne ne se pose plus du tout dans les mêmes termes que ceux qui ont présidé à la naissance de la Communauté Économique Européenne, issue du Traité de Rome de 1957¹⁴.

Des élargissements successifs ont fait passer l'Europe de six à neuf, puis à dix, à douze et, aujourd'hui à quinze États. Chacun de ces élargissements a eu ses spécificités et ses conséquences particulières, apportant de nouveaux potentiels mais aussi de nouvelles contraintes, notamment en ce qui concerne la question des déséquilibres régionaux en Europe.

Dans les années à venir, ce sont les Pays d'Europe centrale et orientale, candidats à l'adhésion, qui vont profondément modifier les règles de fonctionnement de l'Union européenne¹⁵, et introduire de nouveaux déséquilibres régionaux dans une Europe déjà très hétérogène, malgré la mise en place et les réformes successives des Fonds structurels.

13. Bourrinet Jacques, *Le comité des régions de l'Union européenne*, Aix-en-Provence, Centre d'études et de recherches internationales et communautaires, Paris, Economica, 1997, 305 p. (Coopération et développement).

14. Doutriaux Yves et Lequesne Christian, *Les institutions de l'Union Européenne*, Paris, La Documentation française, 1998, 160 p. (Réflexe Europe).

15. Lepesant Gilles, *Géopolitique des frontières orientales de l'Allemagne : les implications de l'élargissement de l'Union Européenne*, Paris, L'Harmattan, 1998, 265 p. (Pays de l'Est).

La construction des identités régionales en Europe

Le second enjeu de cette coopération concerne la question des identités en Europe¹⁶. En effet, les Quatre Moteurs sont porteurs d'identités régionales et locales fort différentes.

La Catalogne, avec son histoire, sa langue, sa culture, son folklore et son statut d'autonomie, s'impose à l'évidence comme l'une des régions d'Europe où l'identité et le sentiment d'appartenance sont les plus fortes¹⁷. D'ailleurs, pour certains, l'autonomie de la "Generalitat de Catalunya", reconnue par la Constitution espagnole de 1978, est encore trop limitée et entravée, dans sa mise en pratique quotidienne, par l'État central¹⁸. L'exemple récent du doublage des films castillans et étrangers en catalan en est une illustration éclatante, de même que la nouvelle loi sur le catalan votée par le Parlement régional. Le gouvernement de Catalogne souhaiterait également pouvoir récupérer intégralement les impôts et avoir la maîtrise complète des infrastructures sur son territoire. Sans remettre en cause le principe constitutionnel d'autonomie, il presse Madrid, année après année, pour que cette autonomie aille beaucoup plus loin que ce que le législateur a envisagé en 1978.

A l'opposé, la région Rhône-Alpes apparaît certainement beaucoup plus artificielle, sans véritable histoire partagée, région créée dans les années 1960 par l'État central dans un souci de rationalisation administrative et de performance économique. Constituée de huit départements forts différents, cette région est sans aucun doute, parmi les quatre partenaires, la plus hétérogène. Et pourtant, force est de constater qu'au fil des ans, une relative "identité rhônalpine" est en train d'émerger, sous-tendue par ses bons résultats économiques et par le positionnement résolument européen de la politique régionale. Toutefois, un budget relativement modeste, comparé à ceux de ses partenaires européens, et surtout des compétences notoirement plus limitées, affectent certainement les possibilités de développement du sentiment identitaire. Il est clair, à cet égard, qu'une accélération et un approfondissement de la décentralisation en France, donnant aux régions de nouvelles compétences et des moyens financiers accrus, permettraient sans aucun doute à la région Rhône-Alpes, de jouer un rôle européen et international plus en rapport avec ses ambitions et ses objectifs¹⁹. Outre sa participation aux Quatre Moteurs, la région Rhône-Alpes est membre de la COTRAO (Communauté de travail des Alpes occidentales) et a signé des accords de coopération avec le Mali, la Tunisie, le Québec et Shanghai.

La Lombardie, au nord de l'Italie, a, comme la Catalogne, une longue histoire et sans aucun doute une très forte identité. Mais celle-ci paraît aujourd'hui plus fondée sur une sorte de

-
16. Dupoirier Élisabeth et Frogner André-Paul (sous la dir. de), *Les identités territoriales*, Revue internationale de Politique Comparée, vol. 5, n° 1, Paris. Bruxelles, De Boeck Université, 1998, 280 p.
 17. Zimmermann Michel et Zimmermann Marie-Claire, *La Catalogne*, Paris, PUF, 1998, 127 p. (Que sais-je ?; 2426).
 18. Conversi Daniele, *The Basques, the Catalans and Spain*. Alternative Routes to Political Mobilisation, London, C. Hurst & Co, 1997.
 19. Reboud Louis (sous la dir. de), *L'intégration de Rhône-Alpes dans l'espace européen du XXI^e siècle*, Programme pluriannuel en sciences humaines Rhône-Alpes, (PPSH) CNRS, Villeurbanne, 1991, 170 p.

prééminence financière (la bourse de Milan) et économique (le tissu de PME-PMI performantes) de la région que sur des valeurs communes et un très fort sentiment d'appartenance. De plus, les incessantes crises politiques qui l'affectent et le contrôle des finances régionales par le pouvoir central, limitent de façon importante le rôle spécifique de la région par rapport à celui des villes, grandes ou moyennes, et singulièrement à celui de Milan²⁰. Enfin, le débat lancé par Umberto Bossi dans les années 1980 et 1990, et ses prises de position en faveur d'une "Padanie" indépendante, ont certainement entraîné un certain nombre d'effets contradictoires sur la construction identitaire de la Lombardie. Malgré ses ambiguïtés et ses contractions, la Ligue-Nord a eu le grand mérite d'obliger l'ensemble de la classe politique italienne, mise à mal par l'opération "Mains propres", à se remettre en question et à poser sans détour la question du passage au fédéralisme d'une Italie qui ne parvient pas à résoudre le problème récurrent d'un Sud à la dérive et d'un État fragilisé par les crises morales et politiques²¹.

Enfin, le Bade-Wurtemberg, Land du sud-ouest de l'Allemagne, issu du rassemblement voté par référendum en 1951 et entré en fonction en 1952, de trois petits Länder, est l'illustration d'une construction identitaire forte, facilitée par une Constitution fédérale²² d'une part, et de remarquables résultats économiques d'autre part. Même si certaines tensions semblent aujourd'hui subsister entre les habitants du Bade et ceux du Wurtemberg, l'image d'une région forte et prospère l'emporte sans aucun doute sur toute autre considération.

La structure des États et l'évolution de la décentralisation en Europe

Le troisième enjeu de cette coopération est lié à la question de la structure des États européens et à l'avenir de la décentralisation en Europe. En effet, les rapports entre les régions et les États varient considérablement selon qu'il s'agit d'États fédéraux ou d'États unitaires.

Dans les premiers, le terme "région" pose un réel problème sémantique. Il s'agit en réalité d'États fédérés, comme les Länder allemands ou autrichiens ou les cantons suisses par exemple, et non de "régions" au sens français ou italien du terme²³. Par facilité, et certainement abus de langage, l'on a tendance à utiliser indifféremment le terme "région" pour désigner en Europe le premier niveau infra-étatique²⁴. Or il est bien évident que le statut, les compétences, les pouvoirs, et surtout la légitimité politique des États fédérés au sein d'une État fédéral sont d'une nature et d'une essence très différentes de ce que peuvent être les régions dans un État unitaire. Alors que dans le premier cas, la souveraineté provient à la fois de la Fédération et des États fédérés, celle-ci trouve son origine fondamentale dans l'État central dans le second. Même fortement décentralisé ou régionalisé, comme en Espagne ou

20. McCarthy Patrick, *L'Italie dans la tourmente*, Paris, Presses de Sciences Po, 1995, 272 p.

21. Diamanti Ilvo, *L'Italie, une nation en suspens*, Bruxelles, Éditions Complexe, 1995, 159 p.

22. Gougeon Jean-Pierre, *L'Allemagne d'aujourd'hui*, Paris, Vigot, 1998, 140 p. (Collection Essentiel).

23. Croisat Maurice, *Le fédéralisme dans les démocraties contemporaines*, Paris, Montchrestien, 1992, 156 p. (Clefs. Politique).

24. Delcamp Alain (sous la dir. de), *Les collectivités décentralisées de l'Union européenne*, Paris, La Documentation française, Notes et Études documentaires, 1995, 369 p.

Introduction

en Italie par exemple, l'État conserve alors la maîtrise du jeu politique et des décisions structurantes, notamment financières et fiscales, alors qu'il les partage obligatoirement dans le cas des États fédéraux.

De ce point de vue, la coopération des Quatre Moteurs fait apparaître une asymétrie très forte entre le Bade-Wurtemberg d'une part, Rhône-Alpes et la Lombardie d'autre part. A mi-chemin, et bien que figurant constitutionnellement dans un État unitaire, la Catalogne ressemble à s'y méprendre, dans son fonctionnement, ses attributions et ses fonctions symboliques, à un État fédéré, comparable à un Land allemand par exemple. Ainsi, comme au Bade-Wurtemberg, la Catalogne dispose de compétences exclusives et de compétences partagées avec l'État.

Il est néanmoins évident que les Länder allemands jouissent de prérogatives substantiellement supérieures à celles des régions espagnoles, italiennes ou françaises, dans leur représentation institutionnelle auprès des institutions européennes et notamment de la Commission européenne et du Conseil.

Au total, la coopération des Quatre Moteurs pose indirectement la question de la forme future que prendra la construction européenne²⁵. Insistons néanmoins sur le fait que cette asymétrie institutionnelle ne gêne pas véritablement le bon fonctionnement de la coopération multilatérale, mais en ralentit parfois le rythme et en limite la portée, dans certains cas assez rares au demeurant, où les compétences respectives sont trop disparates.

Les Quatre Moteurs, laboratoire expérimental des coopérations interrégionales en Europe

Enfin, le quatrième et non le moindre des enjeux des Quatre Moteurs tient à la spécificité et à l'originalité de cette coopération multilatérale, à savoir un choix volontaire de régions européennes qui n'ont ni frontières, ni histoires, ni langues, ni institutions communes. A la différence des coopérations transfrontalières²⁶, qui se développent actuellement dans le cadre du programme européen INTERREG, et qui ont un certain caractère d'automatisme, cette coopération multilatérale ne demeure vivace que par la volonté soutenue et continue de ses partenaires. Malgré les handicaps que peuvent représenter les distances d'une région à l'autre, les cinq langues utilisées, l'allemand, le catalan, l'italien, le français — et l'anglais lorsque l'Ontario et le Pays de Galles sont concernés —, cette coopération ne s'est pas essouffée au cours des dix dernières années, et fourmille de projets pour les années à venir.

25. Croisat Maurice, Quermonne Jean-Louis, *L'Europe et le fédéralisme*. Contribution à l'émergence d'un fédéralisme intergouvernemental, Paris, Montchrestien, 1996, 158 p. (Clefs. Politique), et aussi : Ammon Günther (sous la dir. de), *Fédéralisme et centralisme : l'avenir de l'Europe entre le modèle allemand et le modèle français*, Paris, Economica, 1998, 202 p. (Politique comparée).

26. Balme Richard (sous la dir. de), *Les politiques du néo-régionalisme : action collective régionale et globalisation*, Paris, Economica, 1996, 301 p. (Politique comparée).

Le Quadrigue européen

Des relations régulières et souvent amicales se sont nouées entre les partenaires, qu'il s'agisse des hauts fonctionnaires, des élus, des universitaires et de tous ceux qui, depuis 1988, ont donné un sens et une âme à ces "Quatre moteurs pour l'Europe"²⁷.

L'un des aspects les plus remarquables de cette coopération tient certainement à sa longévité et à la permanence des principaux responsables, aussi bien élus que hauts fonctionnaires qui ont appris à se connaître et à prendre en compte les habitudes de fonctionnement et de gestion des dossiers des partenaires.

Contrairement à ce que l'on pourrait penser, à la suite d'une observation superficielle de cette coopération, les différences très considérables de budgets des régions partenaires ne constituent pas une réelle difficulté, car les marges de manœuvre de politiques régionales sont finalement sensiblement identiques. Ce qui demeure essentiel, c'est bien, pour les Quatre Moteurs la volonté de poursuivre l'expérience et d'être, selon la belle formule d'un de nos interlocuteurs "un accoucheur de potentialités". C'est aussi la capacité d'innovation dans les coopérations en acceptant de commencer par des coopérations bilatérales, parfois modestes, qui deviennent multilatérales et plus ambitieuses au vu des expériences menées et évaluées par des experts.

Enfin, dernier argument en terme de "laboratoire expérimental", l'idée selon laquelle les régions riches et dynamiques de l'Europe²⁸ pouvaient servir de locomotives et de "moteurs" pour aider les régions plus faibles à se développer, s'est progressivement imposée. La Commission européenne, qui au départ s'inquiétait de la formation d'un possible "club des riches", a désormais conscience que les Quatre Moteurs apportent une contribution non négligeable au développement régional en Europe, bien au-delà de leurs seuls intérêts.

Après cette évocation des enjeux du Quadrigue européen, il convient d'ouvrir le grand livre des réalisations, en ne retenant ici que les faits les plus saillants. Trois idées fortes nous ont guidé pour l'organisation et la présentation de ce bilan.

En premier lieu, essayer de comprendre comment la coopération a débuté, quels obstacles ont du être affrontés et surmontés, quels projets à moyen et long terme mis en place ou envisagés. Ce sera l'objet de la première partie : "Les Moteurs au démarrage".

Ensuite, il nous a paru inévitable, même si l'exercice pourra sembler quelque peu fastidieux, de donner à lire les principales réalisations des régions partenaires, qui ont su être tout à la fois, inventives et persévérantes. Nous avons décidé, pour coller au plus près du travail entrepris depuis dix ans, de conserver la structure des activités en Commissions et Groupes de travail. Ces éléments informatifs se retrouveront dans la deuxième partie : "Les Moteurs en action."

27. Kukawka Pierre, *Le Quadrigue européen, ou l'Europe par les régions*, in Balme Richard, *Les politiques du néo-régionalisme*, op. cit., pp. 91-106.

28. Benko Georges et Lipietz Alain (sous la dir. de), *Les régions qui gagnent. Districts et réseaux : les nouveaux paradigmes de la géographie économique*, Paris, PUF, 1992, 424 p (Économie en liberté).

Introduction

Enfin, il nous a paru indispensable de montrer comment, au fil des années, les Quatre Moteurs ont dessiné une sorte de philosophie commune de la coopération interrégionale en Europe, apportant des perspectives nouvelles et des interrogations stimulantes pour tous ceux que préoccupent la construction européenne et son évolution. Il convenait également de donner un rapide éclairage sur les dimensions géographiques, économiques et institutionnelles des régions partenaires. Ce sera l'objet de la troisième partie : "Les Moteurs sous les projecteurs".